

Réunion du groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne, Bruxelles

10-11 février 2010

Rapport final

Participants

- les neuf pays partenaires méditerranéens (pays MED). Les délégations MED incluaient le coordinateur de la charte, des représentants du ministère de l'industrie, des représentants du secteur privé (de cinq pays), des membres des ambassades à Bruxelles (de six pays)
- les États membres de l'UE (15)
- la Turquie
- d'autres pays impliqués dans l'Union pour la Méditerranée (Croatie, Monténégro, Albanie, Monaco)
- des associations professionnelles (12 associations représentées)
- des organisations internationales (six organisations internationales représentées)
- des projets (cinq projets représentés)
- le Commission européenne (DG Entreprises et Industrie, DG Relations extérieures, EuropeAid, DG Commerce, DG Affaires économiques et financières)

Présentations

Les présentations des orateurs dont les noms apparaissent en caractères gras dans le texte ci-dessous sont disponibles sous http://ec.europa.eu/enterprise/policies/international/promoting-neighbourhood/mediterranean/index_en.htm

Résumé

L'objectif de la réunion de deux jours était d'examiner les progrès dans la mise en oeuvre du programme de travail de 2009-2010 sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne et de prévoir les prochaines étapes.

Une atmosphère constructive a prévalu durant toute la réunion, beaucoup d'informations ont été échangées et les décisions ont été prises sur la poursuite des activités dans les six secteurs inclus dans le programme de travail.

1. La charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise. Suite aux changements qui se sont produits depuis l'adoption de la charte actuelle, les coordinateurs consulteront les parties prenantes nationales et décideront conjointement si le moment est venu de modifier la charte. Ils expérimenteront également de nouvelles approches et des outils comme les examens par les pairs et les enquêtes auprès des entreprises et amélioreront des indicateurs pour évaluer des progrès sous la charte. Ils continueront à communiquer au sujet des progrès et à échanger les informations et bonnes pratiques entre eux et avec l'UE.

2. Concernant la promotion des investissements, les participants ont accueilli favorablement les informations de la Banque européenne d'investissement sur leurs activités dans les pays MED. Ils ont également exprimé leur satisfaction envers le programme régional "Invest in

MED" destiné à promouvoir l'investissement. Ils ont insisté sur le fait que des liens plus forts devraient être établis entre les activités connexes et ils ont demandé le lancement d'un programme régional "Trade in MED" basé sur le modèle "Invest in MED".

3. Concernant l'accès au marché, les participants ont regretté que la zone de libre-échange ne soit pas achevée. Ils ont été informés des résultats de la dernière réunion ministérielle sur le commerce, des progrès réalisés dans la préparation des ACAAs et au sujet des prochains ateliers régionaux. Dans ce secteur également, ils ont insisté sur la maximisation de la coordination.

4. En ce qui concerne l'innovation, les participants ont félicité le programme « MED Ibtikar » pour ses réalisations. Ils ont exprimé leur intérêt pour le projet français de développer un répertoire des compétences relatives aux TIC dans les pays MED basé sur le modèle européen. Ils ont posé la question du coût d'un autre projet attrayant proposé par la France de développer un portail sur l'innovation pour les PME.

5. Les participants ont été informés à propos des activités passées et ils ont échangé des points de vue et des idées sur les activités futures à organiser dans le cadre du dialogue sur l'avenir du secteur des produits textiles et d'habillement, dans des domaines tels que le dialogue social, l'innovation et l'étiquetage.

6. Dans le domaine du développement industriel durable, les participants ont confirmé leur disposition à "verdir" la charte. Ils ont accueilli favorablement l'offre de la Turquie de former des directeurs de l'énergie du secteur du ciment dans les pays MED, dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ils ont également demandé à la Commission de préciser sa proposition d'améliorer la capacité du secteur privé dans le domaine de la réduction des émissions.

La question du lieu où se tiendra la prochaine réunion ministérielle EuroMed sur l'industrie reste ouverte.

Rapport circonstancié

La charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise

M.. John Farnell, directeur "coordination, planification et affaires internationales", direction générale Entreprises et Industrie (DG ENTR), la Commission européenne (COM) a présidé la session sur la charte le 10 février matin et dans la partie finale de l'après-midi. Certains participants ont demandé de réexaminer quelques-unes des questions le lendemain. L'ordre du jour a dû être ajusté un certain nombre de fois, d'abord parce que les importantes chutes de neige à Bruxelles le premier jour de la réunion ont empêché certains orateurs d'arriver à l'heure, deuxièmement, parce que certains participants ont soulevé des questions et ont fait les propositions sur lesquelles d'autres participants ont voulu pouvoir réfléchir avant d'adopter une position.

Révision de la charte

Considérant que la charte a été adoptée en 2004 et que beaucoup de changements se sont produits depuis lors, les coordinateurs de la charte des neuf pays partenaires méditerranéens ont décidé d'examiner s'il serait utile de réviser la charte. Un certain nombre de raisons ont

été données pour réviser la charte comprenant la volonté d'aligner la charte sur le SBA, de nouveaux défis comme le changement climatique et la crise financière, le non-achèvement de la zone de libre-échange à la date limite de 2010, le manque d'harmonisation sud-sud. Les coordinateurs de la charte ont décidé de collaborer pour aborder la question de l'évaluation de la charte et pour décider si le moment est venu de modifier la charte.

Le processus d'évaluation de la charte commencera par la préparation d'un questionnaire. Cette préparation sera coordonnée par Mme Reem Hilali, coordinateur de la charte en Syrie, en coopération avec M. Hdaib et le Dr Barakat. La Commission (DG ENTR) est prête à fournir des conseils techniques s'il y a lieu. Le questionnaire d'évaluation sera envoyé à chacun des neuf coordinateurs de la charte. Ce questionnaire peut être utilisé pour consulter au plan national, les parties concernées par la charte dans chaque pays. Les neuf coordinateurs de charte se réuniront ensuite et mettront en commun les conclusions tirées au niveau national. Ils décideront alors si la charte devrait être révisée (la charte est-elle toujours un outil valide et efficace, doit-elle être amplifiée, réduite?). Tout le monde a convenu qu'une charte révisée exigerait l'approbation ministérielle. Mme Hana Uraidi, coordinateur de la charte en Jordanie, a offert de diffuser auprès des autres coordinateurs de la charte, une analyse de la charte 2004 réalisée par les parties prenantes jordaniennes de la charte.

Le Dr Hany Barakat, coordinateur de charte en Égypte a insisté sur le fait que l'intégration économique pourrait aider les deux côtés de la Méditerranéen en période de crise. Il a ajouté que la coopération industrielle EuroMed était un moteur de l'intégration économique et s'est interrogé sur le fait de savoir si le processus constituait une priorité politique pour l'UE. Il a signalé que lors d'un voyage récent en Suède et Allemagne il a réalisé que ses hôtes n'étaient pas informés au sujet de la coopération industrielle euro-méditerranéenne. M. Jafar Hdaib, coordinateur de charte de l'Autorité palestinienne, a proposé que le mandat du groupe de travail soit également revu mais Mme Hana Uraidi, coordinateur de la charte en Jordanie a souligné que le Groupe de travail avait le mandat clair d'opérer en tant que groupe technique chargé de la mise en oeuvre un programme politique.

M. Farnell a remercié la délégation égyptienne d'avoir souligné l'objectif ambitieux de la coopération industrielle EuroMed et a souligné l'engagement de la Commission de garder le processus au rang des objectifs politiques prioritaires. Le vice-président Tajani, le nouveau commissaire ayant la responsabilité de l'industrie voit le développement de l'économie méditerranéenne comme étant critique pour l'économie de l'Union européenne. Il accordera ainsi au processus l'attention qu'il mérite.

M. Emmanuel Berck, chef d'unité adjoint "Développement de la politique de PME" et **Mme Marie Corman**, de la Commission (DG ENTR) ont résumé les conclusions du séminaire régional sur les PME et l'innovation qui s'est tenu au Caire, 7-8 décembre 2009.

Enfin, Mme Rim Ayadi du Centre d'études des politiques européennes (CEPS) a présenté un projet que le CEPS vient de lancer avec l'aide du 7^e programme-cadre européen pour la recherche et le développement. Son but est de développer des scénarios pour l'avenir de la région MED dans 25 ans. Le CEPS pourrait contribuer à la révision de la charte et à la poursuite du développement des indicateurs. La délégation italienne a accueilli favorablement ce projet de prospective et a encouragé le CEPS à renforcer les liens avec le travail sur la charte et avec le programme régional "Invest in MED" (voir le chapitre ci-dessous sur la promotion de l'investissement).

Mettre les avancées en évidence

L'Algérie aimerait rendre plus visibles les progrès qu'elle a réalisés récemment (notamment dans la dimension 5 l'accès au marché). M. Mohamed Kirat, coordinateur de la charte en Algérie envisage d'organiser une réunion des parties algériennes concernées par la charte en mai ou juin où la presse pourrait être invitée. Cette réunion peut être préparée avec la Commission et ses conclusions peuvent être publiées sur le site web de la DG ENTR. Mme Uraidi et Mme Echihabi ont présenté les outils utilisés en Jordanie et au Maroc pour diffuser des informations sur la charte. Ils comprennent des sites web, des groupes thématiques abordant les différentes dimensions de charte, la presse locale, les associations professionnelles.

Mme Echihabi a déclaré que le rapport 2008 sur la charte a été largement utilisé pour obtenir l'engagement supplémentaire des parties concernées et elle a insisté sur le fait que d'autres organisations internationales comme l'OCDE et la Banque mondiale devraient utiliser le rapport plus largement.

M. Farnell a souligné que l'OCDE est de plus en plus impliquée dans l'évaluation de la politique d'entreprise dans différentes régions du monde. À son avis, l'OCDE était donc susceptible d'utiliser le rapport MED 2008 comme référence.

Évaluation des progrès

La Jordanie a proposé de soumettre son système d'accès au financement à un examen par les pairs. Dans cet exercice pilote, les pairs seraient des experts externes d'autres pays MED, des États membres de l'UE, et de la Commission. Mme Uraidi a émis quelques doutes sur la nécessité d'impliquer des consultants externes parce qu'ils ont parfois mis les parties nationales concernées par la charte sur la défensive. Le projet pilote d'examen par les pairs serait basé sur une approche développée par la Fondation européenne pour la formation (ETF) après l'évaluation de 2008 de la mise en oeuvre de la charte. L'ETF l'a appliquée à l'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement supérieur. M. **Tony Gribben**, d'ETF a fait une présentation convaincante du projet pilote. L'exercice peut également aider à peaufiner les indicateurs qui ont été utilisés en 2008. Les pays MED ont été invités à offrir d'expérimenter l'approche d'examen par les pairs dans deux autres domaines prioritaires, à savoir l'innovation et l'accès au marché. Sur la base de l'expérience réussie en Afrique, M. **Stefano Giovannelli** d'ONUDI a offert d'organiser des enquêtes auprès des entreprises dans le cadre des examens par les pairs. Dans l'évaluation 2008, le temps a manqué pour mesurer les effets des politiques et programmes au niveau des entreprises. M. Hdaib juge que la participation des milieux des affaires est décisive pour transformer une culture défensive marquée par un faible niveau de confiance et un manque de coopération entre le secteur privé et le gouvernement en culture plus coopérative. La proposition de l'ONUDI pourrait aider à combler la lacune dans l'exercice de 2008 et à développer des relations plus positives entre les secteurs public et privé. Dans le projet de l'ONUDI en Afrique, les entreprises ont compris que le projet leur donnait une occasion d'influencer les politiques du gouvernement. Mme Latifa Echihabi, coordinateur de la charte au Maroc a estimé que l'approche de l'ONUDI pourrait convenir pour connaître les points de vue des entreprises. La délégation italienne a demandé à l'ONUDI si les associations professionnelles avaient été impliquées dans la conception du questionnaire utilisé dans l'expérience africaine. M. Giovannelli a répondu que le questionnaire a résulté d'un long processus de consultation avec les gouvernements, les Offices de statistiques, les associations professionnelles et le monde universitaire. M. Sid Ali Abdellaoui, de la Confédération générale des entreprises algériennes, Algérie, a précisé que les associations des employeurs devraient être impliquées. Un certain nombre de pays MED

ont souligné que les associations professionnelles avaient été impliquées dans l'évaluation de 2008. Mme Echihabi a proposé de sélectionner une ou deux régions par pays pour réviser la politique d'entreprise au niveau sous national.

M. Farnell a précisé que la Commission explorerait si et comment elle pourrait soutenir les exercices pilotes d'examen par les pairs.

Les pays MED ont confirmé qu'un prochain exercice complet d'évaluation devrait être organisé en 2011-2012. Si une charte 2 est adoptée d'ici 2011-2012, une deuxième évaluation pourrait exiger des indicateurs de deuxième génération. Mme Zvia Dori, coordinateur de la charte en Israël et un certain nombre d'autres participants ont insisté sur le fait que le processus devait rester simple et le nombre d'indicateurs maniables. Mme Ayadi de CEPS a recommandé d'utiliser des indicateurs globaux.

Un certain nombre de pays MED (Algérie, Israël) ont demandé d'être comparés avec l'UE. M. Emmanuel Berck, de la Commission (DG ENTR) a expliqué que le problème était celui de la disponibilité et de la collecte de données. L'UE a utilisé Eurostat pour collecter les données nécessaires et ni Eurostat ni aucun autre bureau ne collecte des données comparables dans les pays MED.

Apprentissage mutuel

M. **RAF Colson** de la Commission (DG ENTR) a présenté la base de données européenne qui présente de bonnes pratiques pour promouvoir de petites entreprises dans l'UE. Mme Uraidi et Mme Echihabi ont confirmé que la Jordanie et le Maroc seraient intéressés à présenter leur bonne pratique dans une base de données de bonnes pratiques inspirée par le modèle européen. La Jordanie a souligné que l'exercice de sélectionner les bonnes pratiques pour nourrir la base de données devait être fait avec sérieux et responsabilité et qu'une formation sur les critères de sélection était nécessaire. Le secteur privé devrait être impliqué et il est nécessaire de penser à un mécanisme pour garder la base de données à jour. La délégation italienne a demandé combien d'exemples de bonne pratique étaient inclus dans la base de données de l'UE et M. Colson a répondu qu'il y avait plusieurs centaines de ces exemples et que la base de données était en cours de révision afin de présenter des exemples de bonne pratique concernant le SBA.

M.. **Eduardo Royo** de Jeunes UEAPME a présenté un projet pour tenir un congrès EuroMed pour les jeunes entrepreneurs à Barcelone en mai et a invité les pays MED à prendre part à l'événement.

Mme **Alison Imrie** de la Commission (DG ENTR) a présenté la conférence européenne annuelle sur le Small Business Act (qui remplace la conférence annuelle sur la charte européenne pour les petites entreprises). Cette année, la conférence se teindra à Madrid le 31 mai et 1er juin 2010. Un certain nombre de pays ont demandé que plus de deux participants soient admis à la conférence. M. Abdellaoui a insisté sur le fait que les participants devraient inclure des représentants des milieux des affaires. M. Berck a répondu que cette demande serait examinée mais il a précisé que la capacité de la salle était limitée.

Les délégations jordanienne et syrienne ont confirmé leur intérêt pour les informations publiées par DG ENTR sur son site web et ont demandé s'il pourrait être traduit en arabe. M. Farnell a répondu que la Commission explorerait si cela était possible. Les délégations

jordanienne et syrienne ont également demandé si des formations et manuels pourraient être fournis pour chaque dimension de la charte. Elles seraient très utiles pour améliorer la capacité à agir des parties concernées par la charte et des décideurs politiques dans les gouvernements et les associations professionnelles.

En outre, la Jordanie aimerait apprendre de l'UE comment elle a développé le SBA et a réussi à intégrer différents lois et règlements applicables aux entreprises dans un cadre politique unique.

La délégation italienne a regretté que le site web ne soit pas plus complet et ne couvre pas des événements comme le marché de l'innovation (organisé par un programme bilatéral soutenu par l'UE en Égypte), et les activités de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). La délégation italienne a également proposé de produire des bulletins d'information.

M. Farnell a rappelé aux participants l'existence du centre d'information IEVP que la Commission soutient pour informer des milliers d'abonnés sur les activités EuroMed dans un grand nombre de secteurs.

Promouvoir les investissements

M.. **Ioannis Kaltsas**, chef d'unité "Unité institutionnelle et politique pays voisins et partenaires de l'Europe ", Banque européenne d'investissement (BEI) a présenté les activités de la BEI dans les pays MED. Il a fait référence à la publication intitulée "Réussir en Méditerranée – histoires d'entrepreneurs" que la BEI a coproduite avec la Commission et le programme "Invest in MED". La BEI a souligné que cette brochure s'est avérée un succès.

M. Kaltsas a expliqué que la BEI voit la charte comme un document politique utile auquel elle peuvent faire référence pour guider ses activités de prêt et autres dans les pays MED. Les priorités de la BEI dans la région de MED sont identiques aux priorités de l'Union pour la Méditerranée, à savoir la dépollution de la mer Méditerranée, l'eau, les autoroutes maritimes et terrestres, le plan solaire; et la rénovation urbaine (une nouvelle priorité). La BEI a confirmé sa disposition à contribuer au processus de la charte, y compris pour affiner les indicateurs concernant l'accès au financement. La BEI a également expliqué qu'elle s'était vue confier une étude de faisabilité de l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises (MBDI), un grand projet initié par l'Espagne et l'Italie dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Les conclusions de cette étude seront présentées au Comité FEMIP le 13 avril 2010.

La délégation algérienne a demandé comment un jeune entrepreneur pouvait accéder à la BEI. M. Kaltsas a répondu qu'il ne pouvait pas le faire. La BEI opère par l'intermédiaire des banques dans un pays et prend des participations dans des fonds de capital à risque, mais M. Kaltsas a ajouté que cette manière de fonctionner pourrait changer à l'avenir.

La délégation italienne a demandé si la BEI avait mis en place tous les liens utiles avec le programme "Invest in MED" et comment le consultant avait été choisi pour l'étude de faisabilité MBDI. La BEI a confirmé sa coopération avec « Invest in MED » (par exemple pour produire la brochure susmentionnée) et a expliqué que le consultant avait été sélectionné sur la base d'un appel d'offres. Le délégué palestinien a posé une question sur les techniques de gestion des risques employées par la BEI.

Mme **Diana Gonzalez Hernandez** de la Commission (Office de coopération EuropeAid) a présenté un récapitulatif des activités de la facilité investissement voisinage (FIV) http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/investment_en.htm

L'objectif de cet instrument financier est de financer d'importants projets d'infrastructure dans les pays voisins en mettant en commun des subventions pour obtenir des prêts de la part d'institutions financières européennes. De juin 2008 à décembre 2009, neuf projets ont été approuvés auxquels la FIV a accordé 75 millions d'euros pour un coût total de projets s'élevant à 4,3 milliards d'euros..

M.. **Dirk Vantghem** de MedAlliance (le consortium mettant en oeuvre le programme régional "Invest in MED") a présenté les activités du programme pour promouvoir l'investissement EuroMed. Il a souligné les activités concernant les entrepreneurs femmes (le franchisage, l'événement prochain en Tunisie sur l'accès au financement pour les entrepreneurs femmes). M. Vantghem a également présenté les 11 nouvelles initiatives sélectionnées par Invest in Med en janvier 2010, dans les domaines prioritaires suivants : logistique et distribution, environnement et services urbains, TIC, la transformation des activités traditionnelles (petite industrie, cosmétique) et la promotion de certaines populations (femmes, diasporas économiques). Pour donner suite aux recommandations du programme Medibtikar , Invest in Med créera une plateforme de soutien aux start-ups innovantes pour leur internationalisation et leur recherche de financement (le projet RIFF). Une initiative pilote appelée MedVentures se déroulera tout au long de l'année 2010. L'ETF a proposé d'échanger avec "Invest in MED" sur le sujet de l'esprit d'entreprise des femmes. L'ETF prévoira en effet des activités dans ce secteur dans un proche avenir en coopération avec les pays des Balkans occidentaux et deux experts des pays MED. Mme Raja Mnif, coordinateur de la charte en Tunisie a demandé à l'équipe "Invest in MED" de clarifier quels critères de sélection étaient appliqués pour sélectionner les projets en vue d'un soutien. Mme Laurence Fontaine, de MedAlliance, a répondu qu'il y avait un ensemble de critères comprenant la couverture géographique, la répartition sectorielle, la participation (le nombre de partenaires). Quatre ou cinq experts de MedAlliance lisent les propositions et sélectionnent les meilleures par voie de vote.

Les participants MED ont exprimé leur satisfaction à l'égard de ce programme. Les délégations palestinienne et jordanienne ont demandé le lancement d'un programme semblable à "Invest in MED" pour promouvoir les flux commerciaux EuroMed.

Accès au marché

Les participants MED ont regretté que la zone de libre-échange qui devait être créée d'ici 2010 soit loin d'être achevée.

Mme Miriam Janeckova, de la Commission (DG TRADE) a résumé les principales conclusions de la 8ème réunion ministérielle méditerranéenne sur le commerce, qui a eu lieu à Bruxelles, le 9 décembre. La réunion ministérielle s'est déroulée dans un esprit progressiste juste à la veille de la date limite de 2010 pour l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=472&serie=279&langId=en>

Les ministres ont pris note des progrès réalisés dans les différentes négociations, à la fois entre l'UE et les partenaires méditerranéens et parmi les partenaires de la Méditerranée du Sud

eux-mêmes. En marge de la réunion ministérielle, un protocole établissant un mécanisme de règlement des différends avec la Tunisie a été signé, et des protocoles semblables avec la Jordanie et le Maroc ont été initiés. Les ministres ont pris note de la signature des accords sur la libéralisation supplémentaire des produits agricoles et de la pêche conclus avec l'Égypte et Israël, l'initiation d'un protocole établissant un mécanisme de règlement des différends avec le Liban, l'initiation d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels avec Israël et la signature d'un accord d'association établissant une zone de libre-échange entre la Jordanie et la Turquie. Les ministres ont également soutenu la conclusion de d'une convention régionale unique sur les règles d'origine préférentielles pour la région pan-euro-méditerranéenne, qui remplacera le réseau actuel de protocoles et permettra l'inclusion des Balkans occidentaux dans le système pan-euro-méditerranéen.

Plus important, les ministres ont généralement approuvé la feuille de route Euromed sur le commerce au-delà de 2010, tout en notant les réserves de certains pays méditerranéens sur certains aspects de la feuille de route. Dans leurs discussions sur la feuille de route, les ministres ont souligné l'importance de mettre en oeuvre dans les délais et avec efficacité les actions et les mesures définies dans le document. La première priorité est de conclure les négociations en cours et de commencer la mise en oeuvre des initiatives concrètes prévues dans la feuille de route dès que possible en 2010. À plus long terme, le but est de s'assurer que la zone de libre-échange Euromed est profonde et complète et supprime non seulement les droits de douane mais aussi les obstacles non tarifaires. L'intégration régionale Sud Sud devrait être développée dans les secteurs qui sont ou seront en cours de négociation entre l'UE et les partenaires de la Méditerranée du Sud, par exemple en ce qui concerne les services, l'investissement et des dispositions réglementaires.

La Commission a également accueilli favorablement la proposition égyptienne visant à accueillir le 1er forum commercial euro-méditerranéen au cours du premier semestre de 2010 en Égypte pour sensibiliser les entreprises aux éléments principaux et aux occasions potentielles offertes par la feuille de route.

La délégation israélienne a demandé que soient renforcés les liens entre les activités incluses dans la feuille de route adoptée pour le commerce et les activités de coopération industrielle.

La délégation jordanienne a souligné que l'accord d'Agadir avait produit de bons résultats pour les pays d'Afrique du Nord mais que la Jordanie avait encore à apprendre.

Plus généralement, le Maroc a exprimé des inquiétudes au sujet d'une érosion progressive des préférences accordées aux pays MED au fur et à mesure que l'UE libéralise ses échanges avec un nombre croissant de pays. La délégation marocaine a invité le Groupe à réfléchir à un mécanisme pour répondre à ce problème.

Mme **Evelyne Hania** de la Commission (DG ENTR) a présenté l'état d'avancement dans la préparation des ACAAs. Elle a reconnu les progrès significatifs accomplis par l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Elle a également informé les participants à propos des séminaires prochains avec EURAMET et WELMEC les 1er et 2 mars 2010, sur la nouvelle législation régissant le Marché unique en mars 2010 et en coopération avec le CEN/CENELEC les 26 et 27 mai 2010. Elle a également encouragé des pays MED à accélérer les progrès dans la préparation des ACAAs de sorte que les négociations puissent commencer en 2011 et 2012.

La Pologne a exprimé son soutien à l'Union pour la Méditerranée et à la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange qui approfondisse les relations économiques et commerciales avec les pays non riverains de la Méditerranée.

Les participants se sont interrogés si la coopération industrielle couvrait les services. Mme Corman a expliqué que de facto c'était le cas puisque tout le travail entrepris sous la charte en vue d'améliorer le climat des affaires profitait non seulement à l'industrie mais également aux services. En outre, en promouvant les grappes, on appuyait non seulement les entreprises industrielles mais également des sociétés fournissant des services à l'industrie. En outre, les activités dans des secteurs tels que le tourisme (voir ci-dessous) concernent principalement des services.

Innovation

Cette session a été ouverte par M. Jean-Louis Ville chef d'unité, 'Opérations centralisées pour l'Europe, la Méditerranée et le Moyen-Orient', EuropeAid, Commission, qui a souligné que le groupe de travail était très utile parce qu'il fonctionnait comme une boîte à idées et initiatives pour guider la conception des programmes d'assistance technique. Il a remercié le groupe de travail pour ses efforts.

M. Jan Frydman, chef d'unité adjoint, unité "affaires internationales", DG ENTR, Commission a présidé la session et expliqué que la présidence tournante de la réunion et la présence de M. Ville démontrait que différents services à la Commission étaient concernés par la coopération industrielle EuroMed et travaillait étroitement ensemble et avec les États membres.

Après une présentation des résultats principaux du programme de trois ans MED Ibtikar (qui s'est terminé en décembre 2009) par M. **Richard Woodham** d'Intrasoft, de nombreux participants (Israël, Autorité palestinienne, la délégation italienne) ont félicité le programme pour ses réalisations et regretté qu'il n'y ait eu aucun plan pour lancer un programme complémentaire. La délégation italienne et l'Algérie ont craint que toute nouvelle initiative reprendrait à partir de zéro et ne se fonderait pas sur les réalisations précieuses de MED Ibtikar. Le coordinateur palestinien de la charte a estimé que MED Ibtikar était un bon programme d'introduction à l'innovation et qu'il avait expliqué comment faire les choses convenablement. Ce qui était maintenant exigé était un programme sur comment faire les bonnes choses. Une deuxième génération de MED Ibtikar devrait être lancée, de la même manière que le programme « Invest in MED » avait pris le relais du programme ANIMA.

Mme Corman a expliqué que les pays étaient invités à utiliser les instruments TAIEX et d jumelage pour réaliser les progrès nécessaires compte tenu des besoins spécifiques de chaque pays. Mme Corman a également rappelé aux participants le projet de MIRA sur l'innovation soutenue par 7^e programme cadre pour la recherche et le développement et l'innovation. L'objectif de MIRA est d'encourager la coopération EuroMed dans le domaine de l'innovation. M. Woodham a également souligné les liens que MED Ibtikar avait développés avec un programme d'incubateurs soutenu par la BEI au Maroc. Il a ajouté qu'un rapport était sur le point d'être finalisé et qu'il serait envoyé aux participants.

La délégation italienne a invité la BEI à prendre les résultats de MED Ibtikar en considération dans leur étude de faisabilité de l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

M. Pascal Rogard, Sous Directeur Europe et partenariats internationaux, ministère français de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a présenté les deux orateurs suivants qui ont exposé l'état d'avancement de deux projets proposés par la France à la conférence ministérielle à Nice, en 2008.

M.. **Jean-François Legendre**, association française de normalisation (AFNOR), a décrit le projet de développer un répertoire pour les compétences des TIC dans les pays MED, basé sur le modèle de l'UE. Les participants ont accueilli favorablement ce projet. La délégation égyptienne a déclaré qu'un projet de cette nature contribuerait à l'harmonisation et à l'intégration économiques. La délégation jordanienne a ajouté que l'harmonisation des qualifications aiderait des prestataires de services à intervenir au-delà des frontières. Cette observation a été illustrée par un exemple d'un architecte jordanien qui avait gagné un concours en Italie mais n'avait pas été en mesure de fournir la prestation parce que sa qualification d'architecte n'avait pas été reconnue en Italie. M. Rogard a demandé à la Commission de confirmer qu'elle soutiendrait le projet. M. Frydman a expliqué que la question était en cours d'examen. L'ETF et la délégation marocaine ont expliqué qu'un travail apparenté avait été déjà réalisé au Maroc dans les domaines du tourisme, des textiles et des TIC. M. Legendre a répondu que le projet commençait seulement, qu'un Groupe d'utilisateurs serait créé dans un premier temps et il a proposé de communiquer avec l'ETF pour prendre les développements au Maroc en considération. L'ETF a également posé la question de savoir si le répertoire serait régulièrement mis à jour. Il a été répondu que le projet serait ancré dans le CEN qui effectue des mises à jour tous les trois ans

M.. **Pascal Antoine**, de Micopole-Univers a présenté les résultats d'une étude de faisabilité financée par la France en ce qui concerne un deuxième projet : la création d'un portail de l'innovation pour les PME. Après une présentation attrayante, les délégations italienne et marocaine ont exprimé le point de vue selon lequel ce portail exigeait une perspective à long terme et ont demandé quel serait le coût du développement. M. Rogard a répondu qu'en plus des €250 000 nécessaires pour réaliser un prototype, le coût total s'élèverait à €2 million. Un consortium euro-méditerranéen devrait être créé pour assurer le financement. La délégation tunisienne a demandé qui alimenterait la base de données. Les consultants ont expliqué que l'alimentation se produirait automatiquement à partir des portails existants (moyennant l'obtention des autorisations nécessaires). Les parties concernées par l'innovation pourraient également alimenter la base de données dans leurs propres langues, avec ou sans validation intermédiaire. Un point de contact local dans chaque pays serait utile.

Produits textiles et d'habillement

M.. Luis. Girao, chef d'unité, "Textiles, mode et industrie forestière", DG ENTR, Commission, a résumé la situation du secteur des produits textiles et d'habillement dans l'UE. La reprise n'est pas encore en vue. Dans l'UE, le secteur ne peut baser sa compétitivité sur la faiblesse des salaires parce que ce serait contraire au modèle social européen. De là, l'UE a besoin d'autres avantages concurrentiels dans lesquels l'innovation joue un rôle clé.

M. Girao a présenté les activités passées et à venir organisées dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen sur l'avenir du secteur des produits textiles et d'habillement.

En 2009, un atelier euro-méditerranéen sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux dans la région euro-méditerranéenne a eu lieu. L'atelier, organisé à Bruxelles les 24 et 25 novembre 2009, a rassemblé des représentants des employeurs et des salariés, y compris

des associations industrielles et des syndicats - du secteur des textiles dans les pays partenaires méditerranéens et les États membres de l'UE.

En 2010, une conférence euro-méditerranéenne sur les textiles techniques et l'innovation aura lieu. L'objectif principal de la conférence est d'améliorer la coopération euro-méditerranéenne dans la recherche et l'innovation relatives aux textiles techniques. La manifestation, prévue pour le 11 mars 2010 à Bruxelles, rassemblera des parties concernées du secteur textile et les pouvoirs publics actifs dans les domaines de la recherche, le développement et l'innovation ainsi que des centres de recherche et des incubateurs innovateurs des pays partenaires méditerranéens et des États membres de l'UE.

D'autres thèmes pour les échanges dans un avenir plus éloigné se rapportent à l'étiquetage et, sous réserve d'accord de tous les services concernés à la Commission, aux règles d'origine. Se fondant sur le séminaire en 2009, les partenaires sociaux aimeraient également tenir un séminaire complémentaire sur la pratique du dialogue social en 2010 ou au cours du premier semestre de 2011. En fonction des résultats du séminaire sur l'innovation en 2010, un deuxième séminaire sur l'innovation peut être également envisagé. Si un séminaire sur les règles d'origine était organisé, la délégation algérienne a demandé qu'une attention soit portée aux règles d'origine dans une perspective Sud-Sud.

La délégation italienne a demandé si la Commission avait prévu de maintenir le site web de MED Ibtkar sur les textiles à jour et M. Girao a répondu que cette possibilité serait examinée.

L'Égypte a voulu savoir dans quelle mesure le secteur des textiles était harmonisé au niveau de l'UE. M. Girao a expliqué que la seule législation de l'UE se rapportant spécifiquement au secteur des textiles concernait les noms des textiles. La législation et les normes concernant la sécurité s'appliquaient à tous les biens de consommation, y compris les produits textiles et d'habillement. (par exemple dispositions de sécurité sur l'utilisation des substances chimiques, sur l'inflammabilité).

Interrogé par la délégation israélienne sur l'étiquetage, M. Girao a expliqué que les exigences différaient d'un pays à l'autre et que l'opinion européenne était qu'elles devraient seulement être rendues obligatoires quand l'intérêt du consommateur était en jeu. Les besoins obligatoires sont très peu nombreux parce qu'il doit y avoir des risques avérés en matière de sécurité. Par exemple, des informations exigées à des fins de surveillance du marché ne devraient pas nécessairement apparaître sur les étiquettes mais pourraient être incluses dans d'autres documents. Les exigences d'éco-étiquetage ne sont pas obligatoires, elles sont volontaires et donc elles ne constituent pas des obstacles techniques aux échanges. Il a également rappelé qu'une proposition visant à spécifier le pays d'origine dans l'étiquette ("MADE IN") était en attente d'une décision du Conseil depuis 2005.

La délégation jordanienne a demandé si la Commission pourrait organiser une conférence pour informer les pays MED sur les tendances et les défis caractérisant le secteur dans l'UE. Il serait intéressant d'apprendre comment l'UE voit la durabilité de son secteur des produits textiles et d'habillement.

Développement industriel durable

M. **Antonio Fanelli** et M. **Maher Khatib**, coordinateur de la charte au Liban ont présenté les principaux résultats du séminaire sur le développement industriel durable qui s'est tenu à

Bruxelles le 17 novembre 2010. Si la charte est révisée (voir la section sur la charte EuroMed pour l'entreprise), on devra également décider comment "verdir" la charte. Les options comprennent l'adjonction d'une dimension spécifique sur le développement durable d'entreprise comme dans le SBA ou la prise en considération du développement durable d'entreprise dans les dimensions existantes et dans l'évaluation des progrès. Israël, la Jordanie et la Tunisie ont expliqué qu'ils étaient en faveur de consacrer une dimension spécifique au développement durable d'entreprise pour souligner l'importance de cette question.

M. **Bongini**, Necstour, Italie, a présenté un réseau de régions cherchant à promouvoir le tourisme durable et concurrentiel. Il a invité les participants à utiliser les informations et les outils disponibles sur leur site web et a expliqué qu'une manifestation d'intérêt d'un pays MED pour participer au réseau serait examinée par le comité de direction de Necstour.

Mme **Nilay Sahin**, du ministère de l'industrie et du commerce, Turquie, a présenté le cours de formation que la Turquie offre d'organiser en octobre 2010, de mettre en œuvre et appuyer pour former les directeurs de l'énergie dans l'industrie du ciment dans les pays MED en ce qui concerne les sujets touchant à l'efficacité énergétique. Cette offre a été chaleureusement accueillie par les participants MED et la Jordanie et le Maroc ont demandé d'être ajoutés à la liste de pays invités. La délégation turque a promis d'examiner leur demande.

M. **Julio Cardoso**, de la Commission (DG ENTR) a présenté une proposition visant à améliorer la capacité du secteur privé à réduire les d'émissions. Cette idée reste à préciser et un atelier pourrait être organisé (et l'aide de TAIEX sollicitée) afin de traduire l'idée en projet. Interrogé par la délégation italienne sur la faisabilité financière de ce projet, M. Cardoso a répondu que peu d'aide financière était disponible en 2010 mais il a ajouté qu'il était plus confiant concernant les possibilités en 2011. Les pays MED ont confirmé leur intérêt pour cette idée. La délégation israélienne a recommandé d'organiser des activités pour sensibiliser le secteur privé avant de lancer le projet.

La prochaine réunion ministérielle EuroMed

Mme Corman, de la Commission (DG ENTR) a expliqué qu'il y avait deux conditions pour tenir une réunion ministérielle. Tout d'abord, les questions en vue d'une discussion devraient être assez significatives pour que des ministres se rencontrent et en débattent. Deuxièmement, un pays devrait offrir d'organiser et d'accueillir la huitième réunion ministérielle. Jusqu'ici, la Commission n'a reçu aucun signal d'un pays déclarant qu'il était disposé à organiser et à accueillir la réunion en 2010. La Tunisie a demandé s'il y avait une obligation pour le pays d'être un État membre de l'UE. Mme Corman a expliqué qu'il n'y avait aucune obligation de cet ordre mais que selon la tradition l'État membre de l'UE exerçant la présidence du Conseil (Espagne et Belgique respectivement au cours des premier et deuxième semestres 2010) organise ou co-organise la réunion ministérielle. La délégation italienne, le Maroc et l'Égypte ont insisté sur le fait qu'une réunion ministérielle était nécessaire afin de reconnaître la contribution substantielle des activités de coopération industrielle aux objectifs de l'intégration économique et à la réalisation de la zone de libre-échange EuroMed. Ils voient l'industrie comme un moteur pour l'intégration économique. Ils ont également reconnu qu'il était nécessaire d'avoir un contenu de grand intérêt si on voulait que des ministres se réunissent. La délégation italienne a expliqué que le ministre italien ayant la responsabilité de l'industrie était très pragmatique et attendrait des contributions solides à soumettre à la réflexion et prise de décision et de bons résultats d'une réunion ministérielle qui revitaliserait l'Union pour la Méditerranée. La délégation italienne a insisté sur le fait que la décision de

tenir une réunion ministérielle en 2010 ne pourrait pas être reportée beaucoup plus parce que cette manifestation exigeait une préparation attentive

Dates provisoires de la prochaine réunion du Groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne : 16-17 juin 2010

Rapport rédigé par Marie Corman, ENTR A2, Commission européenne, le 16 février 2010